

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE L'ECURIE DE TERRITOIRE ILE DE RE

DU 30 JUIN 2023

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'assemblée générale ordinaire de l'association « Ecurie de territoire île de Ré ». Celle-ci aura lieu le 30 juin 2023 à 19 heures 30 à l'adresse suivante :

LE BATARDEAU ROUTE DES PORTES 17590 SAINT CLEMENT DES BALEINES

Les délibérations porteront sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport d'activité : bilan sportif, développement économique et actions à caractère social
- Approbation des comptes de l'exercice clos, vote du budget prévisionnel
- Renouvellement des membres du conseil d'administration et du bureau
- Questions diverses.

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur :

1. L'assemblée générale extraordinaire ne peut délibérer que si la moitié des membres sont présents.
2. Le droit de participer à l'assemblée est réservé aux seuls membres à jour de leur cotisation à la date du 30/06/2023.
3. Votre présence à cette assemblée générale est nécessaire. En cas d'empêchement, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un mandataire de votre choix, muni d'un pouvoir régulier. Vous trouverez ci-joint un modèle de lettre de procuration. Veuillez le compléter et le signer avant de le transmettre à votre mandataire. Tous les pouvoirs sont obligatoirement envoyés au siège social de l'association au plus tard le 29 juin 2023.

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'assurance de nos respectueuses salutations.

A Saint Clément des Baleines, le 2 juin 2023

Le président Thierry Bertrand

